

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricole : 12731 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : MOUKASSE HOUSSAM

Date de naissance : 29-04-1991

Adresse : ALMAZ- AMBAR 3- IMM A- APP 21

..... CASABLANCA

Tél. : 0661 896 053 Total des frais engagés : 250 + 203,5 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Amal 12 Pédiatre Dr. Amal Bakr El Kadri 457 Sidi Maârouf Casablanca Tel. 05 22 33 22 22

Date de consultation : ..... Nom et prénom du malade : MOUKASS Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Vacin

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/9/2023			€ 250 M	INP : 00000000000000000000000000000000 Dr. Ama. B. S. Pédiatre El Kadiri Lyc. Haddou Maroc - Casablanca 02335720

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p><del>PHARMACIE AL MAMAR MELK</del></p> <p><del>Dr. MEDDAK M'hss</del></p> <p><del>1000 Lokemat, Agadir N° 3</del></p> <p><del>Assistance</del></p> <p><del>05 22 21 33 13</del></p> <p><del>05 22 21 08 55 03</del></p>	23/09/23	203,-

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

# Cabinet Dr. Amal DAMIR



## عيادة الدكتورة أمال ضمير

Pédiatre

Spécialiste des maladies des Enfants

Nourrissons ,Nouveaux -nés

23.09.2023

Allergologue

Asthme et Allergie des Enfants

**Nourrisson MOUKASSE Sofia**

Age : 23 mois 9 jours

Poids : 12,00 Kg

2021 AVAXIM 80U PÉDIATRIQUE

Casablanca, le ..... الدار البيضاء ، في

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Al sebaâ Casablanca  
Avaxim 80 Inj b1 ser 0,5 ml  
PPV : 203,00 DH

  
6 118001 081356

PHARMACIE AL HAMMADIA  
Dr. MEDDAH Mourad  
Boulevard El Kadiri, Rue 28, N°61  
Casablanca  
Télé: 05 22 21 33 13  
GSM: 06 61 08 55 01

اختصاصية في أمراض

الرضع والاطفال

اختصاصية في حساسية الاطفال

و أمراض الربو الضيقية



Dr. Amal DAMIR  
Pédiatre  
Bd. Abou Bakr El Kadiri lot. Haddiou  
N° 497 Sidi Maârouf - Casablanca  
Tél: 06 22 33 57 20

الرجو إحترام وصفة الطبية

Bd. Abou Bakr El Kadiri ,Lotissement Haddiou N° 497, Sidi Maârouf - Casablanca

شارع أبو بكر القادري تجزئة الحديوي 497 - سيدى معروف - الدار البيضاء

Tél : 05 22 33 57 20 - GSM : 06 61 09 74 40 - E-mail: damiramal25@hotmail.com